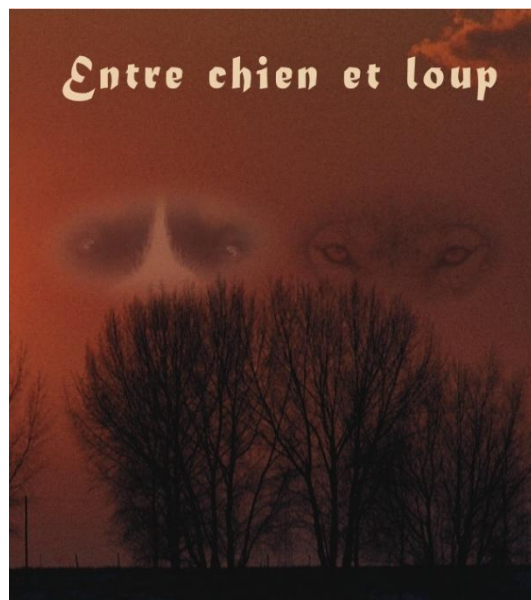


*L'expression existe déjà au VII<sup>e</sup> siècle :*  
*Infra horam vespertinam, inter canem et lupum.*

Souvent expliqué comme désignant le moment où l'on ne distinguerait pas un chien d'un loup (« L'heure où la lumière décline car on confond alors facilement entre chien et loup ») c'est également là le sens de la phrase latine de Marculfe citée plus haut. Selon d'autres, l'expression désignerait en fait l'intervalle qui sépare le moment où le chien est placé à la garde du bercaïl et le moment où le loup profite de l'obscurité qui commence pour aller rôder à l'entour, car c'est l'usage universel des bergers de lâcher le chien ou de le mettre en sentinelle aussitôt que la chute du jour les avertit que le loup ne tardera pas à sortir du bois.



Apparue en français au XIII<sup>e</sup> siècle, l'expression existait déjà dans l'Antiquité. On peut ainsi lire dans un texte du II<sup>e</sup> siècle : "quand l'homme ne peut distinguer le chien du loup". "Entre chien et loup" désigne le soir ou le matin, moment de la journée où il fait trop sombre pour pouvoir différencier un chien d'un loup. Le chien symboliserait le jour puisque tout comme lui, il peut nous guider ; alors que le loup serait le symbole de la nuit, représentant une menace, mais également les cauchemars et la peur.



## *Entre chien et loup*

En France, les loups «hybrides» représentent moins de 10% de la population, mais ce taux grimpe entre 20 et 30% en Italie où le nombre de chiens errants est plus important.

Des loups, des chiens, ou les deux à la fois? Depuis que les loups ont regagné de nombreux territoires en Europe et notamment en France par le chemin des Alpes en provenance d'Italie, ils sont protégés par [la convention de Berne](#). Mais voilà que de petits nouveaux sont en train de troubler le jeu: les hybrides. «Le plus souvent, il s'agit de chiens ayant croisé la route d'une louve. Le contraire est extrêmement rare», note Éric Marboutin, le chef de l'unité loup au sein de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage).



### *La Convention de Berne :*

La disparition du loup en France a logiquement entraîné un désintérêt normatif quant à son statut juridique. C'est pourquoi la Convention de Berne a longtemps été le seul texte protecteur de l'animal dans le panorama législatif de notre pays. D'autant que, nous le verrons, sa transcription en droit interne ne fut pas des plus rapides. Rappelons avant tout que l'institution à l'origine de cette Convention est le Conseil de l'Europe.

La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite convention de Berne, a été adoptée le 19 septembre 1979 par trente-quatre pays et les Communautés Européennes. Son entrée en vigueur était prévue pour le 1<sup>er</sup> juin 1982.

Il faudra attendre, en France, le décret n° 90-756 du 22 août 1990, qui ne met d'ailleurs pas en œuvre une protection réelle du loup. Et ce, malgré l'invitation faite à la France par le Comité permanent de la Convention de Berne «d'assurer la protection juridique totale, en particulier pour les individus qui pourraient immigrer d'un pays voisin», quelques mois plus tôt, le 8 décembre 1989. Le premier texte significatif est l'arrêté du 22 juillet 1993, sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

La Convention de Berne a pour objet «d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, notamment des espèces et des habitats dont la conservation nécessite la coopération de plusieurs Etats, et de promouvoir une telle coopération.». La démarche du texte étant une gestion intégrée de l'environnement donnant une place entière à certaines espèces typiquement européennes.

### **Décret n° 90-756 du 22 août**

**1990**<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000343578>

La France compte 430 loups, selon le bilan de suivi hivernal publié lundi 25 juin par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). « *Tous les indicateurs dont dispose le réseau Loup-lynx (...) indiquent que l'espèce est en phase d'expansion rapide sur l'ensemble du territoire national* », note l'ONCFS. Avant ce nouveau bilan, l'effectif était évalué à environ 360 individus à la fin de 2017.



Au sortir de l'hiver 2017-2018, l'effectif estimé était d'environ 430 individus, soit un taux de croissance annuel de près de 20 %, selon l'ONCFS. Le nombre de zones de présence permanente (ZPP) augmente aussi nettement, passant de 57 à la sortie de l'hiver 2016-2017 à 74 en 2017-2018, soit + 30 %.

Le nombre des départements directement concernés par la présence du loup sera supérieur à 60 à la fin de l'année 2018 : la liste, (installations en meute et ou dispersions importantes)

Le Nord, l'Aisne et l'Oise, les Ardennes, la Marne et la Haute-Marne, l'Aube, la Meuse, la Moselle, la Meurthe et Moselle, les Vosges, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, La Seine et Marne, l'Essonne et les Yvelines, le Loiret, le Loir et Cher, le Cher, l'Indre, l'Yonne, Côte d'Or et Saône et Loire, Nièvre, la Haute-Saône le Doubs et le Jura, la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze,

l'Ain, le Rhône et la Loire, l'Ardèche, la Drôme et l'Isère, la Haute-Savoie et la Savoie, la Dordogne, le Lot et Garonne, les Landes et les Pyrénées Atlantiques, le Lot, l'Aveyron, le Tarn et Garonne, le Tarn, le Gers, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et l'Ariège, la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées Orientales, Vaucluse, Bouches du Rhône, Hautes Alpes, Alpes de Hte Provence, Alpes Maritimes et le Var, seront donc concernés.

Le canidé va reprendre pied dans plus de 20 nouveaux départements, en 30 mois au plus.

\*\*\*\*

### *Il était là bien avant nous !*

L'histoire est riche en légendes avec des loups. Il n'était pas rare que le loup soit vénéré tel un Dieu. Les peuples d'Amérique les Amérindiens (indiens d'après Christophe Colomb) avaient beaucoup d'estime pour cet animal, et ne le chassaient jamais. Mais avec l'arrivée des colons venant de toute l'Europe, le massacre des loups commença ; certaines espèces ont même disparues.

Le loup enfin la louve est aussi l'emblème de la ville de **La Louvière** en Belgique.



**D'après la mythologie Romaine**, la Rome aurait été fondée par Romulus et Rémus qu'une louve aurait allaité. Romulus et Rémus auraient été abandonnés sur les rives du Tibre, au lieu d'y être noyés comme l'avait demandé le Roi. Ils survécurent grâce à une Louve qui les aurait allaité et nourri. C'est à l'endroit où ils furent abandonnés qu'ils auraient décidé de construire Rome en 753 avant J-C. D'après la légende c'est à cause de cet emplacement choisi, qu'une lutte fratricide s'en suivit et Romulus construisit seul la ville.

L'une des plus vieilles et des plus connues date de l'empire Romain, avec Romulus et Rémus.

*Toujours d'après la légende Rémus serait à l'origine de la création de Reims.*



*Dans la mythologie Égyptienne*, les Pharaons considérés comme des Dieux vivants étaient souvent représentés par un animal. Oupouaout (Ouvreur des Chemins), était supposé ouvrir les chemins de l'éternité aux âmes des défunts. Il est très difficile de le différencier du pharaon Anubis qui lui était représenté par un chacal. Oupouaout personnifiait le solstice d'hiver alors qu'Anubis celui de l'été.

*Les Amérindiens ont toujours respecté* le loup comme un animal sacré. Dans beaucoup de tribus comme chez les Iroquois, Sioux qu'ils soient Lakota, Nakota ou Dakota, le loup était vénéré comme un Dieu.

Le Dieu-Loup comme ils le nommaient étaient censé emmener l'âme des guerriers morts au combat, dans les plaines du Grand-Esprit. On retrouvait souvent le loup gravé sur des Totems, et lorsque l'homme blanc voulu exterminait les indiens, ils tuèrent beaucoup d'animaux, que les Amérindiens vénérés comme les bisons, pygargues à tête blanche et bien évidemment les loups. Sachant que les colons craignaient le loup et le maudissait pire que la peste.

*Un ancien proverbe Asiatique disait :*

« Lorsque tu arriveras dans l'Autre Monde, prend un loup pour Ami, car lui seul connaît l'ordre de la Forêt. »

Dans la mythologie asiatique tous les rois Mongols étaient considérés comme les fils des loups. Il en fut de même pour le grand Gensis Khan que de nombreuses légendes vantaient. Fondateur du vaste empire qui s'étendait du Proche-Orient à la Chine au XIII<sup>e</sup> siècle. Une des légendes dit qu'il était le fils du mythique Loup Bleu, Börte-a-Tchino, symbole du Ciel et père de tout le peuple Mongol. Sa mère était la biche Ko'ai Maral, qui symbolisait la pureté et la beauté; et qui représentait aussi la féminité et la Terre nourricière.

(source google)